

Comité Technique Local du 27 JUIN 2022
Fonds dédié à l'amélioration du cadre de vie au travail des agents
Déclaration Liminaire

Mme La Présidente du CTL, Mme La Directrice Régionale,

FO DGFIP 13 se réjouit de cette deuxième convocation du CTL sur le fonds dédié à l'amélioration du cadre de vie au travail avec toujours le même souhait, aucun euro ne doit retourner à la Direction Générale.

Nous voulons avoir la certitude de ne pas perdre les 257 000 euros alloués aux agents de notre département.

Pour cela, nous sommes prêts une fois de plus à examiner le premier projet des chèques vacances souhaité par un peu plus de la moitié des agents votants et à voter **POUR** si les autres projets proposés sont examinés et soumis également au vote avec accord majoritaire.

Nous réitérons ainsi notre souhait de ne pas prendre de risque si la proposition des chèques vacances devait être rejetée définitivement par la Direction Générale.

Ce plan B pour sécuriser le fonds est d'autant plus nécessaire qu'il n'y aura pas de nouveau CTL sur ce sujet.

En conclusion, pour **FO DGFIP 13**, rien ne serait pire que de voir cette somme allouée dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie au travail des agents, retourner en centrale parce que nous aurions été incapables de nous mettre d'accord.